



QUE SE PASSE-T-IL SI, À L'ISSUE DE NOS INVESTIGATIONS, NOUS ARRIVONS À LA CONCLUSION QUE LES ÉLÉMENTS DE VOTRE RÉCLAMATION NE SONT PAS FONDÉS, OU SEULEMENT PARTIELLEMENT, OU, DE NOTRE POINT DE VUE, NE PEUVENT PAS ÊTRE PROUVÉS DE MANIÈRE CONCLUANTE

- Dans le cadre de notre enquête, nous nous efforçons d'intégrer toutes les informations et perspectives susceptibles de contribuer à élucider l'affaire. Si, dans notre évaluation finale, nous arrivons à la conclusion qu'aucun comportement fautif ne peut être constaté, dans ce cas, nous nous efforçons d'exposer et d'expliquer les raisons de notre appréciation. Nous restons, bien entendu, à votre disposition, pour répondre personnellement à vos questions.

MENTIONS LÉGALES DU SITE

Beschwerdemanagement und Disziplinarangelegenheiten
Bruno-Georges-Platz 1 | 22297 Hamburg
Tel.: (040) 4286 - 25025
Fax: (040) 4279 - 99283
www.polizei.hamburg



Imagine de couverture: Police de Hamburg
Situation au: Février 2025

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE!

**VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER
COMME SUIT:**



Beschwerdemanagement/
Disziplinarangelegenheiten
POLIZEI HAMBURG

POLICE DE HAMBURG

Gestion des réclamations et affaires disciplinaires
Bruno-Georges-Platz 1
22297 Hamburg

Tél.: (040) 4286 - 25025
Fax.: (040) 4279 - 99283

AGENCE DÉLOCALISÉE DE LA POLICE RUE MÖNCKEBERG

Mönckebergstraße 5
20095 Hamburg

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

De lundi au mercredi: 10:00 – 16:00
Jeudi: Fermé
Vendredi: 10:00 – 14:30

NOS HORAIRES D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Luni/Marti/Miercuri/Vineri: 11:00 – 14:00
Joi: 13:00 – 16:00



INFORMATIONS

À L'ATTENTION DES PERSONNES

SOUHAITANT DÉPOSER

UNE RÉCLAMATION



Beschwerdemanagement/
Disziplinarangelegenheiten
POLIZEI HAMBURG

Vous n'étiez pas satisfait/e d'une mesure ou du comportement de la police de Hambourg? Vous avez des remarques générales, des critiques ou des questions concernant l'action policière?

NOUS, LE SERVICE DE GESTION DES RÉCLAMATIONS DE LA POLICE DE HAMBOURG, SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Vos commentaires sont précieux! Nous aussi, la Police de Hambourg, souhaitons tirer des enseignements de nos erreurs et améliorer continuellement nos actions. Vos remarques nous aident dans notre réflexion critique et dans l'optimisation de nos mesures de formation et de perfectionnement.

Notre objectif est de vous fournir une réponse transparente et complète. Afin de traiter votre réclamation de manière appropriée, nous nous efforçons de rassembler toutes les informations nécessaires et de donner aux personnes concernées la possibilité de s'exprimer.

Les réclamations peuvent toutefois donner lieu à des procédures pénales ou disciplinaires, entraînant la transmission de votre dossier au service spécialisé compétent ou à l'équipe chargée des affaires disciplinaires. Nous nous efforçons de répondre à vos questions de manière aussi complète que possible. Nous vous prions de comprendre que, pour des raisons de protection des données, votre droit à l'information peut être limité dans ce type de situation.

VOUS SOUHAITEZ UNE RÉPONSE CONCERNANT VOTRE RÉCLAMATION?

Dans ce cas, nous avons besoin de votre adresse ou de votre numéro de téléphone.

CHAQUE RÉCLAMATION RECUE EST TRAITÉE ET EXAMINÉE PAR NOTRE SERVICE.

QUE SE PASSE-T-IL AVEC VOTRE RÉCLAMATION?

- Dès que nous avons reçu votre plainte, vous recevrez une accusaiton de réception écrite ou électronique. Avez-vous indiqué votre numéro de téléphone? Nous serons ravis de vous contacter afin de pouvoir répondre, peut-être dès le début, à vos premières questions.
- Toutes les personnes impliquées de la part de la police sont informées des faits et entendues à ce sujet. Chacune d'elles a la possibilité de présenter les faits de son propre point de vue et de décrire ses perceptions. Afin de bien comprendre la situation, nous vous recontacterons plusieurs fois en cas d'ambiguïté.
- Toute information disponible est rassemblée et mise en balance. L'évaluation, ainsi que la recherche de solutions appropriées pour traiter votre réclamation, sont effectuées conjointement par des fonctionnaires de police et d'autres experts issus de disciplines variées. Nous prenons en compte toutes les perspectives afin de trouver une solution à votre réclamation.



Beschwerdemanagement/
Disziplinarangelegenheiten

QUE SE PASSE-T-IL SI J'AI DÉPOSÉ UNE RÉCLAMATION CONTRE UN POLICIER OU UNE POLICIÈRE ET L'ENQUÊTE CONFIRME MES CRITIQUES?

- Pour nous, il est essentiel d'adopter une approche constructive face au comportement inapproprié constaté. Les collègues concernés sont d'une part informés de leur comportement fautif, et d'autre part, nous cherchons à leur proposer des mesures appropriées afin de leur permettre à l'avenir de gérer différemment des situations similaires.

QUE SE PASSE-T-IL SI LES ENQUÊTES MET EN ÉVIDENCE DES INDICES D'UNE INFRACTION PÉNALE OU D'UN COMPORTEMENT FAUTIF RELEVANT DU DROIT DISCIPLINAIRE?

- En cas de confirmation d'un soupçon initial d'infraction pénale, nous sommes tenus de transmettre votre réclamation au service des enquêtes internes. Le traitement ultérieur est alors assuré par ce service dans le cadre d'une procédure officielle d'enquête. Vous pouvez contacter ce service via: www.die.hamburg. Nous vous informerons quand le traitement du dossier a été remis au service en question. Nous resterons également à votre disposition pour toutes les questions qui ne se réfèrent pas à la procédure d'enquête.
- S'il existe un soupçon initial d'un manquement au devoir, nous sommes également tenus de transmettre votre réclamation. Dans ce cas, le traitement ultérieur est assuré par l'équipe chargée des affaires disciplinaires. Là aussi, nous restons votre interlocuteur pour toutes les questions ne relevant pas de la procédure disciplinaire.